

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal, du Lundi 27 Mars 2017

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances le vingt-sept mars deux mil dix-sept à vingt heures trente sous la Présidence de Monsieur Nicolas VEAUUVY, Maire.

Étaient présents : M. le Maire, M. LÉQUIPPÉ, Mme JÉHANNO, M. BIGNON, Mme BOURLIER, Mme GARNIER, M. GAURY, M. MARAIS, M. PADRO, M. VIOU

Absents excusés : Mme GEFFARD, Mme MARTINI, M. CRUCHET, M. TISSERAND

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose de nommer Madame Sophie JEHANNO en qualité de secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du lundi 27 février 2017

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le procès-verbal de la dernière séance du 27 février dernier. Aucune observation formulée.
Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

BUDGET COMMUNAL : COMPTE DE GESTION 2016

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve le compte de gestion 2016 du budget de la commune.

A l'unanimité (pour : 10 / contre : 0 / abstention : 0)

BUDGET COMMUNAL : COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - AFFECTATION DES RESULTATS 2016

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le compte administratif du budget communal de l'année 2016 :

- Section de Fonctionnement :
 - * Dépenses : 220 432.20 euros
 - * Recettes : 263 367.51 euros
- Section d'Investissement :
 - * Dépenses : 152 979.12 euros
 - * Recettes : 194 192.85 euros

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'affecter le résultat cumulé de fonctionnement de l'année 2016 d'un montant de 215 814.77 euros comme suit :

- 18 534.54 euros en section d'investissement au compte 1068
- 197 280.23 euros en section de fonctionnement à la ligne R002

A l'unanimité (pour : 10 / contre : 0 / abstention : 0)

BUDGET ASSAINISSEMENT : COMPTE DE GESTION 2016

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve le compte de gestion 2016 du budget assainissement de la commune.

A l'unanimité (pour : 10 / contre : 0 / abstention : 0)

BUDGET ASSAINISSEMENT : COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – REPORTS – RESULTATS 2016

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le compte administratif du budget assainissement de l'année 2016 :

- Section d'Exploitation :
 - * Dépenses : 69 935.36 euros
 - * Recettes : 71 130.46 euros

- Section d'Investissement :
 - * Dépenses : 26 860.11 euros
 - * Recettes : 62 931.75 euros

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de reporter le résultat d'exploitation de l'année 2016 d'un montant de 36 662.04 euros en totalité en section d'exploitation à la ligne RO02 et de reporter le résultat d'investissement de 55 564.75 euros en section d'investissement à la ligne R001.

A l'unanimité (pour : 10 / contre : 0 / abstention : 0)

VOTE DES TAXES LOCALES

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de maintenir les montant des taxes locales comme celles de l'année 2016, à savoir :

- Taxe d'habitation : 8 %
- Taxe foncière sur propriétés bâties : 8 %
- Taxe foncière sur propriétés non bâties : 12 %

A l'unanimité (pour : 10 / contre : 0 / abstention : 0)

ASSAINISSEMENT : RAPPORT ANNUEL 2016 : PRIX ET QUALITE DU SERVICE PUBLIC

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le rapport annuel de l'année 2016 sur le prix et la qualité du service public assainissement de la Commune de Couesmes.

Le Conseil Municipal après en avoir pris connaissance et après en avoir délibéré à l'unanimité émet un avis favorable au résultat de ce rapport.

A l'unanimité (pour : 10 / contre : 0 / abstention : 0)

AMENAGEMENT D'UN TERRAIN MULTISPORTS, D'UNE AIRE DE JEUX POUR ENFANTS ET D'UN ESPACE DE CONVIVIALITE : DEMANDE DE SUBVENTION AU CENTRE NATIONAL DE DEVELOPPEMENT DU SPORT

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet de terrain multisports. Il porte sur la fourniture de l'équipement nécessaire et de son installation, sur des aménagements de voiries et d'accès, sur du mobilier urbain pour un montant estimatif de 82 765.00€ HT soit 99 318.00€ TTC.

Compte tenu du montant du projet, il importe de solliciter une subvention au titre du Centre National de Développement du Sport (C.N.D.S.).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve le projet d'aménagement d'un terrain multisports, d'une aire de jeux pour enfants et d'un espace de convivialité pour un montant estimé de 82 765.00€ HT soit 99 318.00€ TTC, ainsi que sur les aménagements de voiries et d'accès, et sur l'achat de mobilier urbain,

- Autorise Monsieur le Maire à demander une subvention au Centre National de Développement du Sport (C.N.D.S.),
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents,
- Arrête comme suit le plan de financement :

1/ - coût total du projet :	82 765.00€ HT
2/ - subvention sollicitée au titre du FDSR (Fonds Départemental de Solidarité Rurale) :	5 532.00€
3/ - subvention sollicitée au titre du CNDS / :	25 257.00€
4/ - subvention pour Travaux Divers d'Intérêt Local (TDIL) :	10 000.00€
5/ - fonds de concours sollicité auprès de la CCTNO :	8261.40€
6/ - autofinancement :	33 714.60€

A l'unanimité (pour : 10 / contre : 0 / abstention : 0)

SALLE DES ASSOCIATIONS : ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire d'adopter un règlement intérieur pour la salle des associations afin de fixer les règles applicables lors de la mise à disposition.

Ce règlement détermine, entre autre, les modalités de :

- réservation
- mise à disposition et de libération des locaux
- de responsabilité

Considérant qu'il est nécessaire d'adopter un règlement intérieur pour la salle des associations afin de fixer les modalités de mise à disposition et d'utilisation de celle-ci,

Vu le projet transmis à tous les conseillers municipaux,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité décide d'adopter le règlement intérieur ci-dessous pour la salle des associations.

A l'unanimité (pour : 10 / contre : 0 / abstention : 0)

COLLEGE JOACHIM DU BELLAY – DEMANDE DE SUBVENTION POUR VOYAGES ET SORTIES SCOLAIRES

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal du courrier reçu du Collège Joachim du Bellay qui sollicite une participation de 314.61 euros pour les voyages et sorties pédagogique pour les 28 élèves de la commune.

Cette demande est motivée par le fait que le syndicat du collège est dissout.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'attribuer une subvention de 314.61 euros au Collège Joachim du Bellay pour participer aux voyages et sorties scolaires pour les 28 élèves de la commune.

A l'unanimité (pour : 10 / contre : 0 / abstention : 0)

COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) : DESIGNATION D'UN MEMBRE

Monsieur le Maire informe que suite à la création de la nouvelle Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire (CCTOVAL), il est nécessaire de créer une nouvelle commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), qui sera chargée de fixer les charges découlant d'un transfert de compétence.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de nommer Monsieur LEQUIPPE Jean Michel à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

A l'unanimité (pour : 10 / contre : 0 / abstention : 0)

Questions diverses :

Monsieur Marais souhaite des informations sur le devis de Monsieur Bigot concernant l'accès devant la salle des associations. L'épaisseur du béton désactivé prévu est entre 10 et 12 cm.

Monsieur Marais demande également de contacter Véolia pour remonter la bouche à clé qui se situe devant chez M. Bignon.

Monsieur Léquippé informe que le panneau de sortie d'agglomération sur la RD 38 Nord (côté St Aubin-le-Dépeint) sera déplacée de 41 mètres afin d'y inclure la voie communale n°9 (rue Pierre Fontaine).